

A St Just le 10 février 2025.

La sécurité : priorité N°1 !



La direction l'a de nouveau rappelé lors de la réunion d'information du personnel le 3 février 2025. IP – DS Smith, **même priorité, la sécurité !** Sous couvert de la bienveillance, la direction n'a de cesse de prôner un discours sécuritaire. **Après tout, elle ne veut que notre bien.** La CGT DS Smith St Just rappelle les 3 priorités voulues par DS Smith qui ont l'air d'être

les même pour IP : **sécurité – qualité – productivité**. Notre organisation syndicale pourrait adhérer en tout point à ce discours, malheureusement, la direction s'emmêle les pinceaux, elle a compris productivité – productivité – productivité !

N'arrivant pas à comprendre que **les accidents sont les conséquences dont les causes sont l'organisation du travail et l'état déplorable des machines**, la direction rajoute une couche en mettant une pression phénoménale sur les salarié.es pour accélérer les machines allant jusqu'à **brandir la menace de licenciement**. Cette position **dogmatique est complètement déconnecté des attentes en matière de santé et sécurité** attendues. Pire encore, **c'est à contre-courant en termes de droit du travail** sur le fondement de l'article L4121-2 alinéa 4 du code du travail qui vient préciser qu'il faut adapter le travail à l'homme, pas l'inverse, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et **le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé**. Et comme si ce n'était pas assez, elle orchestre le mal-être au travail par des situations qui pourraient s'apparenter à du « *harcèlement moral* » au sens de l'article L1152-1 du même code.

La CGT DS Smith St Just constate une nouvelle que cette direction « *hors sol* » est une fois de plus « *à côté de la plaque* » quand il s'agit de garantir la santé et la sécurité des salarié.es. Quant à ses excuses sur des soi-disant problèmes de comportements, la CGT DS Smith St Just le rappelle une fois de plus : **le comportement est la conséquence dont les causes sont l'organisation du travail et l'état déplorable des machines**. Rien de plus !

La CGT DS Smith St Just espère qu'un jour, cette direction et « *ses petits bras armés* », prendront conscience qu'ils sont **les seuls et unique responsable de la situation actuelle, que ce soit en termes d'activité comme d'accidentologie !**

Toutefois, la CGT DS Smith St Just appelle les salarié.es à respecter scrupuleusement les règles de sécurité en vigueur sur le site.



La CGT DS Smith St Just.